

. ACCA de ROCHEMAURE .

ASSEMBLEE GENERALE 2014 – 2015 DU 13/06/14 A 20H30

Présence : M. LECERF Christian Maire de Rochemaure
Mr RIBEYRE Lionel Délégué de secteur,

BUREAU : OYANT, DEFUDES, ELOI, LAMBERT, RODIA, AUDOUARD,
LAULAGNET, SALLAS, LIABEUF.

Excusés : Mme GIT excusée

Membres ACCA : 32 Membres présents dont les membres du bureau

- 1) Accueil des membres présents et ouverture de séance et je vous rappelle qu'il s'agit de l'assemblée générale de l'AC.C.A. qui est un moment privilégié d'échange entre adultes responsables.**
- 2) Demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes disparues, membres de l'A.C.C.A. anciens membres ou propriétaires notamment MR Vedel Henri qui était très attaché au quartier des Videaux et Madame MEO.**
- 3) RAPPEL : les personnes qui entendent mal sont priées de se rapprocher et je vous demande de communiquer aux membres absents de cette A.G. les infos que vous reprenez.**
- 4) je vous rappelle que ce que je vais vous communiquer est inscrit dans le PV de l'assemblée générale et donc sera validé par la DDT dont le responsable chasse est Mr Christian DENIS et par la fédération des chasseurs dont le Président est Mr Jacques AURANGE.**
- 5) Monsieur Le Maire Mr LECERF assiste à l'AG nous le remercions de sa présence et nous lui confirmons notre besoin d'un local chasse (des discussions sont en cours sur un projet avec la mairie).**

Je vous rappelle avec insistance que la chasse à changé et évoluée. Ce n'est plus un loisir (cela deviens même une contrainte au dire de plusieurs d'entre vous).

Il vous est délivré une autorisation de chasser après en avoir fait la demande avec les obligations du SDGC avec notamment la gestion de l'espèce sanglier pour ceux qui en font la demande de validation.

La personne qui demande la validation d'un permis de chasse s'engage à respecter le SDGC (Pour info il a été validé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2008) avec obligation de résultat et notamment s'engage entre autre à gérer et maîtriser la population des sangliers car je vous le rappelle nous sommes 106 sociétaires concernés (quasiment tous les chasseurs ont la validation grand gibier).

Nous sommes tous censés être valides puisque porteurs du permis de chasse avec usage d'armes à feu.

Toujours la même solitude quand je reçois des courriers DDTE ou FEDE me demandant de tout mettre en œuvre pour gérer la population des sangliers car un agriculteur ou un particulier a des dégâts. (Ou alors il peut y avoir des sanctions financières et pénales à mon encontre en tant que président).

Il n'y a plus de volonté de la part des chasseurs d'entretenir les clôtures toute l'année et de plus cela impacte lourdement les journées d'entretien. Vu le désintéressement d'un grand nombre de chasseurs de l'A.C.C.A. la proposition retenue en AG 2013 a été de remettre les clôtures en place en état, de passer le désherbant et la débroussailleuse au début de l'année et de laisser l'entretien principalement à l'agriculteur.

Cette année nous avons reçu 3 oppositions de terrain (Mr CHAUSSIGNAND Gérard, Mr CHAUSSIGNAND Damien, Mme CHALLON Chantal pour une surface d'environ 78h sur la commune).

Je vous laisse faire l'analyse individuellement.

L'A.C.C.A. a renvoyé le dossier avec les remarques qu'elle pouvait apporter, nous sommes en attente des arrêtés.

Cette année les dégâts ont augmenté, moins de surface détruite et plus d'indemnisation (augmentation du prix des céréales.....)

Je tiens à vous ré-alerter que s'il y a trop de dégâts l'A.C.C.A. sera mise à contribution (cette année des A.C.C.A. voisines ont eu de 600 à 900 euros à payer et cela croyez moi n'est qu'un début.

Je ne peux pas supporter seul ou à quelques uns ce problème qui va sans doute s'amplifier dans les années à venir au vu de l'âge des chasseurs et de la démotivation quasi générale des membres de notre association.

Notre A.C.C.A. reflète la tendance des A.C.C.A. qui serait de payer les dégâts plutôt que de protéger efficacement les cultures.

Suite à la pression d'un agriculteur la DDTE à mis en place une mesure administrative (tir de nuit : à ce jour environ 5 sangliers tués) sur le quartier des Videaux (qui est la zone la plus protégée de l'A.C.C.A.) De plus à la demande l'A.C.C.A. de Le Teil une battue administrative commune à eu lieu le 30 mai à la réserve de JOVIAC (bilan 5 sangliers tués)

Le phénomène sanglier est en train de prendre de l'ampleur il n'y a qu'à lire le dernier arrêté préfectoral qui permet de le chasser pendant 9 mois ou 10 mois.

Nous demanderons à M. le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de tir individuel en plaine avant l'ouverture générale si cela était nécessaire (sécurité des habitants et automobilistes : voir pour reconduire l'arrêté municipal de 2012).

- **Rappel : demande de subvention**
La subvention mairie s'élève à 250€



BIL

7) Compte rendu moral :

Dans l'ensemble la saison dernière s'est déroulée dans un bon esprit sportif soyez en remerciés.

Le tir individuel pour le sanglier est pratiqué sur l'ACCA.

Je vous rappelle un fait qui s'est déroulé en Ardèche il y a quelques semaines un chasseur avait été positionné sur un 4x4 pour effectué un tir fichant et un autre chasseur au sol celui-ci tire et un éclat de balle vient atteindre le chasseur en hauteur : tendon à un doigt abimé.

Le tir individuel est autorisé par l'arrêté préfectoral mais doit rester occasionnel il faut privilégier les battues organisées pour des raisons élémentaires de sécurité.

L'Arrêté de Sécurité Publique est très contraignant je vous engage à le lire et à bien l'analyser notamment pour les responsables d'équipes.

Bien penser à poser les panneaux d'identification des battues.

Rappel en ce qui concerne les dérives :

Les comportements se sont améliorés.

Je vous rappelle qu'afin de ne pas ternir l'image des chasseurs la consommation d'alcool ou de drogue est à proscrire au cours de la journée s'il y avait un incident lié à un de ces deux phénomènes l'A.C.C.A. se portera partie civile.

Je rappelle que toute personne participant à une battue doit être en possession d'une carte de l'A.C.C.A. et que le fait de faire le pied est considéré comme acte de chasse au vu du SDGC.

Malgré cela nous avons quelques zones sensibles : le quartier des Videaux, le périmètre du château, la Blache, le quartier Chambeyrol, la maison et la propriété de M. TERRASSON de FOUGERE, la roche noire Cheyre et récemment l'ouverture d'un stand de tir de loisir à l'entrée de l'ex champ de tir sur la commune de Meysse. (On nous a déplacé les deux miradors au champ de tir avez-vous des infos ?)

Respect impératif des zones d'habitation (150m) sauf au cours de battues administratives

Des contrôles seront demandés à nos deux gardes de l'A.C.C.A. dans ces quartiers.

Je vous redemande une nouvelle fois de bien identifier le gibier avant de tirer et d'effectuer un tir ne représentant aucun danger pour une autre personne ou un bien.

Le vieillissement de la population des chasseurs est un constat donc redoublons de prudence

Quelques consignes strictes à respecter en battue ou en individuel que je vous rappelle :

Port du gilet fluo pour rabatteurs, postiers et chasseurs individuels de grand gibier. Pose de panneaux.

Nouveauté le téléphone portable est autorisé uniquement en battue pour des raisons de sécurité. (Sans commentaire)

On va au poste arme déchargée et on en repart arme déchargée.

Identification absolue du gibier

Repérage de ses collègues

Canon pointé vers le bas.

Tir fichant

Traqueur pas de balle dans le canon.

Un obstacle je décharge mon arme ou je la casse.

Transport de l'arme dans un fourreau et déchargée

Rassemblement de chasseurs, les armes doivent être déchargées.
Malgré ces consignes encore des accidents stupides la saison dernière.
Une fois que le coup est parti c'est trop tard. Nul n'est infailible et
cela n'arrive malheureusement pas qu'aux autres.
Demande de la préfecture de limiter à moins de 100m le tir à la
carabine.

Travaux d'intérêt cynégétiques :

Pour les travaux de l'AC.C.A. une baisse de régime encore cette année.
Pour les retardataires il vous reste 2 mois avant l'ouverture générale deux
dates sont programmées 14 juin 13h30 et 28 juin 6h00.
Autrement je vous le rappelle 15 euros par ½ journée non effectuée.
Qui est volontaire pour s'occuper et encadrer une demi-journée de travail ?

Nous avons apporté notre soutien logistique pour la remise en état du
sentier botanique qui a nécessité une grosse ½ journée de travail à une
dizaine de personnes dont des membres du Conseil municipal et des
bénévoles. Le tout s'est déroulé dans un excellent esprit de convivialité.

**Je tiens à féliciter les piégeurs pour leur travail ce qui a permis d'observer
le maintien de l'espèce lièvre (lecture de l'étude lièvre conduite par la
Fédération et plus particulièrement sur ALBA / VALVIGNERE).**

A titre d'information il a été tue 140 sangliers (contre 130 la saison
dernière) dont 20 par tir individuel ou tir de régulation et 16 chevreuils
(dont un au bois de l'état). Nous pouvons dire que pour ces deux espèces la
saison a été bonne.

**Il n'y a pas de déclaration de demande d'agrainage de la part de l'A.C.C.A.
pour cette saison.**

Félicitations aux personnes qui se sont occupées de l'aménagement des
points d'eau, parcs à lapins, lâchers de gibiers, parcs de prelâchés pour
perdreux, clôtures des récoltes et entretien du matériel installé, malgré
cela il manque de la motivation de la part des sociétaires.

N'oubliez pas de faire parvenir au bureau de l'A.C.C.A. le résultat de votre
saison carnet bécasse, gibier d'eau

8) Bilan des prélèvements:

Luc RODHIA trace un bilan numérique des prélèvements sur les différentes espèces, bilan issu des tableaux complétés par les chasseurs sur les cartes (talon à rendre : 30% de non retournés). Soyez précis sur ces informations qui sont un retour des populations prélevées et qui sont un indicateur essentiel pour la gestion et l'équilibre des espèces

Bilan prélèvement sur l'A.C.C.A.

Pour environ 75 cartes restituées :

Lièvre : 6	Lapin : 7
Sarcelle : 6	Colvert : 50
Perdrix : 49	Milouin : 1
Faisan : 110	Morillon : 5
Bécassine : 20	Foulque : 3
Grive : 71	Pigeon : 75
Caille : 29	Tourterelle : 19

9) Je vous informe que nous avons eu les remerciements de Mme RABAULT Françoise pour notre participation à l'opération brioches organisée par l'ADAPEI.

10) Achat particulier de matériel :

Matériel subventionné à 50% par la Fédération :

5 miradors (sécurisation des tirs) et matériel de clôture essentiellement

Je rappelle qu'à 5 tout au plus pour monter, transporter et installer les miradors ça fait un peu juste !!!!!!!!

11) Les gardes assermentés sont M. CHAREYRE Dominique et DESVAUX Franck.

Des contrôles réguliers leur seront demandés aux abords des chasses privées, des habitations et aux abords de la réserve.

Bilan de la garderie :

*Pression de surveillance autour de la chasse privée « PIFFAULTS - LAVILLE »
Concernant cette chasse privée, il s'agit de chiens lâchés au départ chez eux et qui rapidement se retrouvent sur l'ACCA.*

12) Rappel :

En ce qui concerne le lapin le règlement intérieur nous permet de fermer cette chasse en cas d'inondation et en montagne le lapin sera tiré au vu des populations uniquement les jeudis, samedis et dimanches.

13) Reprises lapins : aucune

Lâcher de 67 lapins, (via la FDC) repartis dans les parcs de pré lâchers

14) Validation du permis de chasse :

Attention la validation du permis de chasser pourra s'effectuer par internet sur le site de la fédération. Cette année encore la fédération vous mettra en relation avec un assureur : pensez à faire réactualiser vos contrats individuels et surtout lisez les bien.

15) Carnets de battues :

Ils doivent être remplis rigoureusement Attention !! Il est fait pour toute la saison et doit être tenu correctement et soigneusement.

16) Piégeage :

Les personnes intéressées par passer l'agrément de piégeur sont priées de faire parvenir une lettre de motivation au bureau qui la transmettra à la fédération pour passer l'examen après analyse du courrier.

17) Autres formations :

Il en est de même pour le stage sécurité responsable de battue faites vous connaître, le bureau choisira les sociétaires.

Info : il existe un stage venaison afin de responsabiliser la découpe et le partage du gibier en battue. (Pour l'instant la solution la mieux adaptée est d'enterrer les déchets loin d'une source bien entendu et surtout pas les jeter au bord ou dans le Rhône).

18) Revenir sur l'accord de découpage du territoire pour MONTROND pour les équipes de sangliers : retour à l'ancien découpage.

19) Distribution des cartes :

Les cartes de l'A.C.C.A. seront délivrées exclusivement les 06/08/2014 de 17h30 à 19h30 et le 12/09/14 de 17h30 à 20h en main propre (permis de chasse validé et assurance obligatoire à présenter). Essayez de venir récupérer des cartes début août afin de faciliter le travail des membres du bureau, l'encaissement des chèques pourra être fait en septembre ou octobre.

Aucune délivrance de carte ne sera effectuée en dehors de ces deux jours.

Pour les retardataires, la demande devra être formulée par courrier et une majoration de 20€ sera appliquée.

20) Responsables d'équipes:

Equipe 1:

MM. DEFUDES, OYANT, TRINQUET Noël, CHAUSSIGNAND Damien, SALAS François.

(Responsable carnet : OYANT)

Vote voir ci-dessous

Equipe 2:

MM. FOURNET Romain, GIL Christian.

(Responsable carnet : GIL)

Vote voir ci-dessous

Equipe chevreuil :

MM. ELOI Franck, COLENSON Jérôme, VALOT Raphaël.

(Responsable carnet : ELOI)

Vote voir ci-dessous

Vote responsables équipes :

Equipe 1 :	32	Pour	0	Contre	0	Abstention
Equipe 2 :	32	Pour	0	Contre	0	Abstention
Equipe chevreuil :	32	Pour	0	Contre	0	Abstention

21) Dispositions particulières :

Le tir du lièvre est retardé de 15 jours.

Ne plus tirer les poules faisanes à partir du dernier lâcher (voté à main levée).

Chasser les perdreaux uniquement les samedis et dimanches suite à la baisse des populations.

Nouvelle disposition pour la plaine cote rive droite :

Chasse deux jours par semaine soit les samedis et dimanches jusqu'au 13/10 puis tous les jours (sauf le mardi pour oiseaux de passage uniquement) jusqu'à la fermeture pour la chasse au lapin, faisan, lièvre, perdreau et gibier sédentaire avec chiens. Les jours de lâchers, les parkings dans la plaine devront être obligatoirement utilisés (depuis plusieurs A.G. ont parlé de faire des plaques pour les parkings et de les mettre en place qui fait quoi ?) et de la surveillance sera demandée aux gardes (route du barrage et route du vieux pont).

La date d'ouverture pour la chasse du gibier d'eau (canard colvert ...) est fixée à la date de l'ouverture générale soit le 14 /09/2014.

Dispositions particulières d'ouverture anticipée

Il a été acté une ouverture selon arrêté préfectoral :
Uniquement pour la caille et la tourterelle des bois jusqu'à l'ouverture générale.

Modification de l'article 19 du règlement intérieur :

Gibier d'eau : 10 pièces par jour et par chasseur DONT 5 canards colverts

VOTE : 32 Pour 0 Contre 0 Abstention

22) Petit gibier :

Lapin en régression

Lièvre stable : pour les intéressés quand vous tuez un lièvre il faut prélever une patte avant et la faire parvenir à la fédé pour déterminer s'il s'agit d'un jeune ou d'un adulte..

Gibier de tir: sans commentaires (oiseaux de bonne qualité)

Bécasse en régression PMA national en discussion (30 oiseaux par an par chasseur)

Oiseaux de passage en régression

Perdreaux il faut signaler les couvées.

RAPPEL : « Les jours de lâchers de gibier de tir la chasse sera ouverte à 8 heures uniquement pour ces gibiers »

23) Opposition LAVILLE et LECLERQ :

Toujours de nombreux problèmes de débordement de chasseurs actionnaires et chiens ce qui pourrait remettre en cause la sécurité de nos chasseurs dans ces zones.

24) Prix des cartes : rappel

Les nouvelles pénalités sont de 55 € inclus dans le prix des cartes.

A savoir :

- 10 € pour non restitution des cartes
- 15 € x 3 soit 45 € pour non participation aux travaux cynégétiques ou pour les anciens aux battues aux renards.

Le prix de base reste inchangé soit 115, 125, 205 € pour info. (Présence physique de la personne et remise de la carte en main propre après vérification du permis en cours de validité et de l'assurance.)

25) Modification du statut de l'A.C.C.A. ARTICLES 4, 6, 16, 19 :

VOTE : 21 Pour 0 Contre 11 Abstention

La chasse sera fermée sur le département le mardi ainsi que sur l'A.C.C.A. sauf pour les oiseaux de passage et jours fériés.

VIA RHONA : Liaison du Léman à la Méditerranée.

De plus en plus de monde sur cet itinéraire déplacement voie douce soyons très vigilants

Tir du pigeon ramier : il n'y a pas eu de tir au mois de mars sur la ligne de Rochemaure il n'y a pas eu de comptage, le dossier est en cours pour les années à venir.

Il faut que les chasseurs se responsabilisent et contactent un membre du bureau pour savoir le travail qu'il y a à effectuer pour l'association car au moins, pour la moitié des membres de l'A.C.C.A., nous les apercevons uniquement le jour de la distribution depuis des années.

Trois clôtures définitives ont été posées aux Videaux il faut des volontaires pour les entretenir.

Attention aux zones humides : la grenaille de plomb est interdite à proximité, une zone de 30m est établie aux abords de celles-ci. Les plombs sont autorisés mais ne doivent pas être tirés en direction de l'eau ou tomber dedans.

Si vous invitez un chasseur sur l'A.C.C.A. pour le petit gibier, assurez-vous qu'il est bien en possession de son carnet bécasse. Une modification aux cartes d'invitation a été apportée : l'invité devra obligatoirement la signer ce qui remplacera l'engagement individuel.

La distribution des cartes s'effectuera comme l'année dernière à la boulangerie ROCHETTE (sauf vente du commerce): Présence obligatoire de l'invité avec son invitant.

Faites l'effort de vous offrir ce jour là une viennoiserie.

A compter de la fermeture générale ce sera l'A.C.C.A. qui invitera des chasseurs intéressés uniquement pour le renard.

5 miradors seront commandés qui se charge finir de les monter, les transporter et les installer ?

Une demande de battue commune est formulée de la part de membres des 2 équipes avec proposition pour le mercredi.

A valider entre les responsables de battues

26) Renouvellement d'un tiers du bureau à savoir par ordre alphabétique :

Mr AUDOUARD Jean-Claude

Mr LIABEUF Emmanuel

Mr RODIA Luc

VOTE : 32 Pour 0 Contre 0 Abstention

Monsieur RIBEYRE fait un rappel sur les contraintes liées à la chasse et particulièrement les dégâts de sangliers qui impactent lourdement les ACCA et les agriculteurs.

Les chasseurs doivent rester mobilisés et solidaires.

Fin de séance 22 h 30